

PENSE BÊTE

School Raggien

PORTES OUVERTES

Les portes ouvertes auront lieu du lundi 16 septembre 2019 au vendredi 27 septembre 2019 inclus. Le premier cours est gratuit, le deuxième est à 10€ sur cette période d'essai. Il y a possibilité d'essayer tous les cours de la semaine avec le PASS ILLIMITE à 20€, exclusivement valable durant la période des portes ouvertes.

TARIFS

Des tableaux explicatifs vous sont fournis afin de pouvoir comprendre exactement ce que vous devez payer tout en choisissant votre option (par professeur et par mois, trimestre, annuel ou autres).

Si vous suivez les cours donnés par Ornella les chèques seront forcément à l'ordre de **School Rag'**.

Si vous suivez des cours dispensés par des professeurs autre que Ornella (Virginie ou Thaïla), il y aura une partie pour le professeur en question et une partie pour l'association School Rag', soit forcément deux chèques. (Si vous payez en espèces il y aura aussi deux versements différents).

Pour les cours de Kay, qui seront tous les premiers dimanches du mois, soit le cours est à 10€ (s'il y a plus de 10 personnes dans le cours), soit le cours est à 12€ (S'il y a moins de 10 personnes dans le cours). Le règlement lui sera donné directement (par espèce ou chèque au nom de **Kevin Rosette**).

Si vous prenez les cours illimités et peu importe les professeurs choisis, le paiement sera au nom de **School Rag'**.

Cette année, pour les cours Girly, Dancehall Gyal +18, Heels et Dancehall Kay, il n'y aura pas de chèque à donner pour les costumes, chaque danseur aura à sa charge l'achat de ses costumes.

COURS KAY

Les cours ont lieu un dimanche par mois.

Lors des Portes Ouvertes (du 16 septembre au 29 septembre) le cours de Kay aura lieu les mardis soirs de 19h30 à 20h45, mais seulement pour les portes ouvertes !

A suivre les cours auront lieu les dimanches de 15h à 17h :

6 Octobre	5 Janvier	5 Avril
3 Novembre	2 Février	3 Mai
1er Décembre	1er Mars	7 Juin

Attention, Kay sera susceptible de mettre d'autres répétitions en fin d'année afin de travailler davantage sur le spectacle.

LE SHOW

Le spectacle de fin d'année aura lieu le **vendredi 3 juillet 2020 à 20h30** sous le chapiteau du Cirque Franco Italien situé au niveau de l'étang de St Yrieix.
Une seule représentation sera faite.
Les billets seront en vente dès le mois de décembre.

LE CLIP

Le tournage du clip de l'école, ayant pour but de promouvoir le spectacle de fin d'année, aura lieu le **dimanche 22 mars 2020**. Le lieu est encore à définir.

LES VACANCES

Vacances de la Toussaint : du 26 Octobre au 3 novembre 2019 inclus

Vacances de Noël : du 21 décembre au 5 janvier 2020 inclus

Vacances d'Hiver : du 29 février au 8 mars 2020 inclus

Vacances de Printemps : du 25 avril au 3 mai 2020 inclus

REGLEMENT INTERIEUR

Paiement :

- Les frais d'inscription sont non remboursables
- Tous les chèques doivent être donnés en début d'année (il suffira d'indiquer au dos de chaque chèque la date d'encaissement, le 10 ou le 25 de chaque mois)

Propreté des lieux et respect du voisinage :

- Le respect de l'école est primordial
- Chaque élève doit se munir de chaussures propres
- Le professeur pourra, s'il le juge nécessaire, faire sortir un élève de son cours suite à un mauvais comportement
- L'école étant située en centre-ville, il vous sera demandé de ne pas stationner sur des places non prévues à cet effet et de ne pas vous garer devant l'entrée des résidences avoisinantes afin de ne pas subir les foudres des voisins ...
- Pour le bien-être du voisinage, il est important de ne pas crier et de faire preuve de civisme.

Enfants et responsabilité des parents :

- Les personnes accompagnant les mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser.
- L'école ne peut être considérée comme responsable des enfants en dehors des heures de cours. Il est donc obligatoire que les parents soient présents dès la fin des cours de leur enfant
- Les parents qui le souhaitent peuvent rester regarder le cours, au rez de chaussée de l'école, à l'écran prévu à cet effet

Droits à l'image :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Lors des activités de SCHOOL RAG, nous pourrions être amenés à prendre des photographies ou à filmer. La participation aux activités vaut accord implicite à l'utilisation de ces images à des fins de promotion de l'école.